



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 janvier 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Madame la mairesse suppléante : Caroline Belleau-Poirier

**Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne
Daniel Forgues**

Était également présente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-005

24-01-006



No de résolution
ou annotation

24-01-007

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS- VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 ET DU 2 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2023 et du 2 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2023 et 2 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2024 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-11-230

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-230 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil prévue le 20 février ne pourra être tenue en raison de l'absence d'un membre du conseil ayant des engagements à l'extérieur de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette absence ne permettra pas d'atteindre le quorum lors de la séance du 20 février;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de devancer la date de la séance ordinaire fixée au mardi 20 février au mardi 13 février à 19 h;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

24-01-008



No de résolution
ou annotation

24-01-009

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

DE modifier la résolution numéro 23-11-230 portant sur le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2024, en avançant la date de la séance ordinaire prévue le mardi 20 février au mardi 13 février;

DE publier un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

APPUI À LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE DE CHAPAIS ET L'EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR ASSURER SA PÉRENNITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais reconnaît la valeur et l'importance de conserver le bâtiment abritant l'église et d'autres locaux structurants rassemblant des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE cet établissement revêt une importance en tant que bâtiment culturel patrimonial et qu'il représente un témoignage significatif du passé et de l'avenir pour les Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE pour préserver la vitalité sociale de la communauté, ce bâtiment nécessite une réfection complète de sa toiture qui est dans un état d'usure avancé;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un consultant pour l'élaboration d'un plan d'action pour assurer la gestion efficace des ressources (bâtiment et terrain) contribuera à maximiser l'impact positif de la réfection de la toiture sur la pérennité et la fonctionnalité du bâtiment;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais appuie la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes dans son initiative de réfection de la toiture du bâtiment de l'église et l'embauche d'un consultant pour l'élaboration d'un plan d'action.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-010

8.3

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS POUR 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacun des offices municipaux d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a procédé à l'approbation des états financiers audités pour 2021 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Chapais représente 10 % du déficit, en plus d'une participation financière au programme de supplément au loyer (PSL);

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2023, la Ville a reçu le rapport d'approbation des états financiers audités de 2021 de l'OMH faisant part du montant de participation dû qui se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

24-01-011

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Déficit d'exploitation (10 %)	7 914 \$
PSL	2 611 \$
Total à verser	10 525 \$

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été présenté aux membres du conseil lors du comité plénier du 15 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le rapport concernant les états financiers audités de 2021 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais et de verser la somme de 10 525 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit le poste budgétaire 02-520-00-959.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

APPROBATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacun des offices municipaux d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a approuvé son budget 2024 le 29 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais approuvé par la Société d'habitation du Québec, prévoyant des revenus de l'ordre de 65 176 \$ et des dépenses de l'ordre de 147 907 \$ pour un déficit prévu de 82 731 \$;

QUE la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais est établie à 8 273 \$ pour l'année 2024;

QUE les frais relatifs à la présente seront puisés à même le fonds d'administration générale, soit le poste budgétaire numéro 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-01-012

10. RESSOURCES HUMAINES

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de décembre 2023 s'élevant à **775 782,99 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **110 031,93 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-013

11.2 OCTROI D'UNE COMMANDITE AUX CHEVALIERS DE COLOMB DE CHAPAIS POUR L'ORGANISATION DE LEUR TOURNOI DE HOCKEY ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de commandite des Chevaliers de Colomb dans le cadre de leur Tournoi annuel de hockey dont l'édition 2024 se tiendra du 22 au 24 mars prochains;

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Chapais* adoptée lors de la séance régulière du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais accorde une commandite en biens et services aux Chevaliers de Colomb par le prêt du centre sportif et communautaire (aréna et salle communautaire), incluant le personnel et l'entretien des lieux, dans le cadre de leur Tournoi de hockey annuel qui aura lieu du 22 au 24 mars 2024;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2023

Madame Kate Kirouac confirme, aux membres du conseil et à la population, le dépôt du rapport des permis émis en 2023 et préparé par monsieur Gaétan Gravel, responsable du service de l'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

24-01-014

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Elle précise que le rapport évoque que 2023 a connu une hausse d'environ 1,1 % des permis délivrés pour l'ensemble des secteurs d'activités (construction, rénovation et autres), soit 205 permis comparativement à 195 en 2022. On observe une hausse de la valeur déclarée des travaux pour 2023 qui est de 5 157 333 \$ comparativement à 2 416 115 \$ en 2022, soit une hausse d'environ 50 %.

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15. SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1 OCTROI D'UN MANDAT À ATKINSRÉALIS CANADA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut procéder à des travaux de démantèlement de l'ancienne station de pompage d'eau potable du lac de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT QU'une caractérisation environnementale de site et une caractérisation de matériaux de démantèlement sont nécessaires afin de dresser le passif environnemental de la propriété dans le but d'identifier d'éventuels risques et indices de contamination;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue le 12 décembre 2023 de AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC-Lavalin inc.), au montant de 46 379,90 \$ plus les taxes applicables, répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'AtkinsRéalis Canada inc. se situe en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'octroi du contrat à AtkinsRéalis Canada inc. pour un montant de 46 379,90 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale de site et une caractérisation de matériaux de démantèlement sur le site de l'ancienne station de pompage du lac de la Presqu'île;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opération, soit le poste budgétaire 03-310-05-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Madame Kate Kirouac dépose le rapport 2023 du Service de sécurité incendie et mentionne les principaux éléments.

En 2023, les pompiers sont intervenus 38 fois, dont 20 fois sur le territoire du GREIBJ.



No de résolution
ou annotation

24-01-015

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Des activités de prévention des incendies ont été réalisées sur le territoire de la municipalité, entre autres, des visites à la classe de maternelle et au Manoir Pierre-Guénette où des pratiques d'évacuation ont été faites.

Les pompiers ont également reçu la visite de l'organisme le Petit Train à la caserne.

Au 31 décembre 2023, l'équipe du Service de sécurité incendie comptait 19 pompiers, dont 4 en formation.

16.2

ADOPTION DU RAPPORT DE L'AN ONZE (11) — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité incendie pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James (MBJ) a adopté en mars 2012 son premier *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* pour le territoire de la Jamésie comprenant le territoire de la MBJ et les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a succédé à la Municipalité de Baie-James en janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le rapport annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, correspondant à l'an onze (11) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui se terminait le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais et, par le fait même, celui de l'an onze (11) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-12-178, le Conseil nommait M^{me} Isabelle Lessard, mairesse et M. Jacques Fortin, conseiller, à titre de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration (CA) de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC);

CONSIDÉRANT les démissions de M^{me} Lessard et M. Fortin du conseil municipal, il y a lieu de les remplacer au sein du CA de la CDEC par un autre membre du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

24-01-016



No de résolution
ou annotation

24-01-017

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

De nommer M^{me} Caroline Belleau-Poirier, mairesse suppléante, pour siéger à titre d'administratrice, représentante de la Ville de Chapais, au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique en remplacement des personnes nommées précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2

RETRAIT DES OBSERVATEURS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT la présence de deux conseillers à titre de président et vice-président et deux à titre d'observateurs au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC);

CONSIDÉRANT la charge de travail élevée des conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'observateurs n'est plus jugée nécessaire pour le bon fonctionnement du conseil d'administration de la CDEC;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les postes d'observateurs au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Chapais soient retirés;

QUE cette résolution prenne effet dès maintenant et qu'elle soit transmise au CA de la CDEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-018

17.3

AUTORISER LE PREMIER VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) est un organisme sans but lucratif, mandataire de la Ville de Chapais, qui a pour mission de promouvoir le développement socio-économique de la municipalité afin de procurer un milieu de vie agréable et prospère à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a prévu un montant de 190 000 \$ au budget de fonctionnement 2024;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a demandé à la Ville de Chapais de procéder au premier versement de l'aide financière annuelle, représentant un montant de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais autorise le versement de 30 000 \$ à la Corporation de développement économique de Chapais;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-621-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-01-019

17.4

OCTROI D'UN CONTRAT À TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

CONSIDÉRANT QU'une compagnie minière actuellement en exploration sur le site du complexe minier Opémiska envisage l'ouverture d'une mine à ciel ouvert sur d'anciens puits situés à moins d'un kilomètre de la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE *Transfert Environnement et Société* (Transfert) est une entreprise qui œuvre dans le dialogue pour bâtir et développer des solutions innovantes qui favorisent l'établissement de relations durables entre les initiateurs de projets et les communautés d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE Transfert accompagne les organisations dans les phases de développement des projets en favorisant l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE Transfert a présenté une proposition d'affaires consistant en une banque d'heures annuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat sera en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la proposition d'affaires de *Transfert Environnement et Société*;

QUE le budget autorisé pour 2024 soit d'un montant maximum de 40 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec ce contrat;

QUE cette somme soit puisée au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-629-000-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

24-01-020

18.1

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE CURLING RIVERBEND / OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil et l'équipe municipale s'engagent à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe de curling junior Riverbend/Opémiska au *Championnat provincial U-18* du 3 au 7 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe a obtenu une 2^e place pour participer au *Championnat canadien U-18 qui aura lieu* du 4 au 11 février prochains à Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;



No de résolution
ou annotation

24-01-021

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'équipe Riverbend/Opémiska fièrement représentée par M. Daniel Bélanger, entraîneur, et son équipe formée par mesdemoiselles Gabrielle Sasseville et Emmy Bélanger du Club de curling junior de Chapais ainsi que de mesdemoiselles Juliette et Sarah Bergeron et Léanne Fortin du Club Riverbend d'Alma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

OCTROI D'UNE COMMANDITE À L'ÉQUIPE DE CURLING RIVERBEND / OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande de commandite de l'équipe de curling Riverbend/Opémiska qui participera au championnat canadien du 4 au 10 février 2024 à Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une fierté pour les Chapaisiennes et Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer à la réussite et au succès de cette équipe;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser une commandite d'un montant de 300 \$ et de remettre des objets promotionnels de la Ville à l'équipe Riverbend/Opémiska dans le cadre de leur participation au championnat canadien à Ottawa du 4 au 10 février 2024;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal Poirier apporte une précision sur les panneaux d'arrêt lumineux. Alors que le panneau a été installé dans le bas du boulevard, près du garage Pétro-Canada, il précise que ceux prévus d'être installés aux coins du motel le Routier et de la Cabane du boulevard le seront sous peu. En effet, les employés se sont plutôt affairés aux opérations de déneigement à la suite des tempêtes.

Il invite également la population à participer à la présentation publique de QC Cooper & Gold qui aura lieu le jeudi 1^{er} février, à 19 h, à la salle communautaire. Cette présentation sera l'occasion d'informer les participants de l'avancement des travaux du projet Opémiska.

Mario Dionne mentionne que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est à la recherche de candidats pour siéger sur le comité et que pour obtenir plus d'informations, il suffit de consulter la page Facebook ou d'entrer en contact avec l'urbaniste, M. Gaétan Gravel.



No de résolution
ou annotation

24-01-022

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Daniel Forgues souhaite un bon mois et une bonne pêche sur glace aux adeptes.

Caroline Belleau-Poirier rappelle que la dernière journée pour déposer une candidature pour le poste de maire ou à l'un des postes de conseillers est ce vendredi 19 janvier, 16 h 30. Il est également précisé que le bureau sera ouvert en continu cette dernière journée, à partir de 9 h.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 31.

 

Caroline Belleau-Poirier
Mairesse suppléante

Kate Kirouac
Greffière